

N° 7921³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROPOSITION DE LOI

**portant modification de la loi du 6 février 2009
portant organisation de l'enseignement fondamental**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES SALARIES

(4.8.2022)

Monsieur le Ministre,

Suite à votre demande pour avis concernant la proposition de loi sous rubrique, notre chambre professionnelle a le plaisir de vous faire part des observations qui suivent.

La proposition de loi vise à introduire un Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) au niveau de l'enseignement fondamental (EF) public, à l'instar du service qui existe au niveau de l'enseignement secondaire.

La prise en charge des élèves à besoins spécifiques et particuliers est assuré à l'heure actuelle par une multitude d'acteurs qui interviennent à différents moments et niveaux auprès de l'élève, commencé par le titulaire de classe, l'équipe pédagogique et passant par les directions régionales, l'instituteur pour élèves à besoins spécifiques, l'équipe de soutien des élèves à besoins particuliers ou spécifiques, la commission d'inclusion scolaire, la médecine scolaire, la Ligue médico-sociale, ainsi que les Centres de compétences en psychopédagogie.

Notre chambre professionnelle partage les craintes du gouvernement développées dans sa prise de position relative à la proposition de loi, que la mise en place d'un SePAS au niveau de l'EF risque d'aggraver les conflits de compétence plutôt que de les résoudre.

Elle estime que le dispositif en place pourrait être plus efficient et que la communication et la collaboration entre les différents professionnels devraient être améliorées. Il serait important de délimiter davantage les missions des uns par rapport à celles des autres et surtout de ne pas bloquer des solutions d'urgence par un dispositif administratif trop lourd.

Par conséquent, la CSL préconise plutôt de revoir les procédures en place et de mettre à disposition des ressources humaines suffisantes, surtout dans les écoles et les directions régionales, plutôt que de créer un nouveau Service dont les compétences chevaucheraient sur celles des autres intervenants.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations très distinguées.

Pour la Chambre des salariés,

Le Directeur,
Sylvain HOFFMANN

La Présidente,
Nora BACK

